

**Livret de suivi
de l'étudiant-stagiaire et de
l'étudiant-fonctionnaire
stagiaire en responsabilité
Second degré
2020-2021**

Sommaire

Mot de bienvenue de Bénédicte ROBERT, Rectrice de l'académie de Poitiers, Chancelière des Universités	page 3
Mot de bienvenue de Mario COTTRON, Directeur de L'INSPÉ	
L'INSPÉ de l'Académie de Poitiers	page 4
Les différents interlocuteurs	page 5
Le rôle du référent	page 7
Les parcours de formation	page 8
Les maquettes de formation	page 9
Les outils de positionnement	page 13
1. Le bilan d'étape tuteur (Rectorat & INSPÉ)	page 13
2. Le bilan du tuteur-terrain (INSPÉ)	page 17
3. Le rapport de visite (Rectorat & INSPÉ)	page 20
4. Le rapport final du tuteur-accompagnateur (Rectorat)	page 30
Obligations statutaires - Textes de référence (le référentiel de compétences)	page 34
1. Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation	page 35
2. Compétences partagées avec tous les professeurs	page 38
3. Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation	page 40
Le e-portfolio	page 42
Calendriers universitaires 2020 – 2021	page 44
Informations pratiques	page 46
Formulaire d'autorisation d'absence exceptionnelle en formation	page 47
Contacts	page 48

Bienvenue dans l'Académie de Poitiers

Bienvenue dans l'académie de Poitiers !

Vous faites vos premiers pas dans le métier d'enseignant dans une année particulière. Vous êtes aujourd'hui stagiaire, et, si tout va bien, allez devenir fonctionnaire d'Etat. Cela aura nécessité d'appréhender à la fois l'enseignement mais aussi vos droits et devoirs dans la fonction publique d'Etat. Du côté de vos droits, je veux ici vous rassurer sur l'engagement de l'académie de Poitiers à apporter la plus grande attention à votre accompagnement et à votre réussite dans le métier d'enseignant.

Vous entrez dans une année de formation dans laquelle vous apprendrez à enseigner à part égale entre l'INSPE et l'école ou l'établissement scolaire dans lequel vous exercerez. Enseigner requiert des savoirs théoriques, sur les modalités d'apprentissage des élèves, sur les stratégies pédagogiques efficaces, sur les savoirs disciplinaires, mais aussi la possibilité de tester, d'expérimenter ces savoirs, dans un cadre sécurisé, et avec l'accompagnement d'un tuteur. Conscients des conditions particulières de passation des épreuves du concours, les services de l'académie et de l'INSPE porteront une attention particulière à votre accompagnement dès votre prise de poste. L'accompagnement de proximité proposé par l'académie est complémentaire de celui des formateurs et référents de l'INSPE afin de permettre d'être au plus près de vos préoccupations de terrain.

Il est essentiel que vous puissiez, au cours de cette année, vous insérer dans des collectifs professionnels et de formation, et oser partager vos craintes, vos difficultés, vos erreurs quelquefois. L'académie encourage ces collectifs de travail et de territoire, pour aller vers la réalisation de « territoires apprenants ». Nous relançons ainsi la dynamique ECLORE (Ecole, Collège, Lycée pour l'OrientatIon et la Réussite des Elèves) qui vise à accompagner nos élèves de la maternelle à l'université sans rupture de parcours et avec l'ambition la plus haute. Je vous invite donc à saisir toutes les opportunités d'échanges qui vous seront offertes, dans la construction de vos compétences professionnelles.

Fruit d'une réflexion conjointe entre les services académiques et ceux de l'INSPÉ, ce livret a pour vocation de vous accompagner tout au long de votre parcours et vous guider dans votre action au quotidien.

Je tiens à vous souhaiter, dans ces circonstances assez exceptionnelles de votre première prise de poste, tout l'épanouissement personnel et professionnel nécessaire pour mener à bien votre mission d'accompagner tous les élèves vers la réussite.

Bénédicte Robert

Rectrice de l'académie de Poitiers

Lauréats des concours de recrutement pour exercer comme enseignants ou comme conseillers principaux d'éducation, vous allez bénéficier cette année d'une formation par alternance. C'est une réelle chance qui vous est offerte de compléter votre formation par ces apports croisés qui relèvent d'une formation à la fois universitaire et professionnelle.

Le livret qui est entre vos mains s'adresse à l'ensemble des stagiaires du second degré, quel que soit votre profil antérieur et le parcours de formation adapté qui vous est proposé au sein de l'INSPÉ. Ce document vous fournit toute information sur les attentes des personnels experts qui vont vous accompagner tout au long de cette année (votre tuteur au sein de votre établissement d'affectation, votre référent au niveau de l'INSPÉ), que cela concerne la progression de votre pratique et le niveau attendu de maîtrise des compétences professionnelles ou les modalités d'évaluation de vos activités professionnelles.

Ce livret, qui traduit une réelle complémentarité entre les acteurs de l'académie et ceux de l'INSPÉ, doit vous guider pour mieux appréhender les enjeux de la formation par l'alternance dans laquelle vous vous engagez. L'implication de chacun, des tuteurs et référents et de vous qui embrassez cette exigeante profession, n'a pour objet que la réussite de tous les élèves qui vous seront confiés tout au long de votre carrière.

Mario COTTRON

Directeur de l'Institut National Supérieur du professorat et de l'éducation de l'Académie de Poitiers

L'INSPÉ de l'Académie de Poitiers

L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education de l'Académie de Poitiers est une structure partenariale qui associe :

- L'Université de Poitiers
- L'Université de La Rochelle
- Le CNED
- Le Rectorat

Les sites d'Angoulême, Niort et Poitiers sont rattachés à l'Université de Poitiers.

L'INSPÉ porte 4 mentions de masters Métiers de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation (MEEF) :

- Mention MEEF 1^{er} degré destinée à former les Professeurs des Ecoles (PE)
- Mention MEEF 2nd degré destinée à former les Professeurs de Collèges et de Lycées (PLC)
- Mention Encadrement Educatif destinée à former les Conseillers Principaux d'Education (CPE)
- Mention Pratiques et Ingénierie de la Formation

Les différents interlocuteurs

Pendant l'année de stage, le stagiaire (l'étudiant stagiaire ou l'étudiant fonctionnaire stagiaire ou personnel d'éducation stagiaire) est en lien permanent avec des interlocuteurs divers, qu'il lui revient de bien identifier :

- chaque stagiaire est accompagné par un **professeur ou personnel d'éducation tuteur (Rectorat)**, dont le rôle est de le guider, d'infléchir ses pratiques, etc. Le professeur tuteur **visite le stagiaire dans sa classe**, le reçoit dans la ou les siennes ou le personnel d'éducation tuteur **dans son établissement** et rédige des bilans d'étape pour faire le point sur les évolutions du stagiaire. Le rôle du tuteur est formatif.
- **à l'INSPÉ**, le stagiaire est accompagné par un **formateur référent**. Il est en contact avec des formateurs : enseignants de l'université ou enseignants ou personnels d'éducation en temps partagé entre l'INSPE et des établissements scolaires. Ces formateurs délivrent des enseignements disciplinaires ou transversaux, de la validation desquels dépend l'obtention du M2 (pour les étudiants qui n'en seraient pas titulaires). Les étudiants déjà titulaires d'un M2 suivent une formation adaptée (parcours P4-P5-P6) adaptée ne signifie pas « allégée ». Cette formation comprend un volume horaire équivalent à celui du M2 (enseignement + travail personnel). **Les formateurs-référents effectuent, durant l'année, au moins une visite du stagiaire dans l'une de ses classes ou dans son établissement, qui donne lieu à la rédaction d'un rapport de visite.** Le stagiaire garde trace de sa progression tout au long de l'année, à l'aide du e-portfolio (page 38). C'est au regard des évaluations portées sur ces différents enseignements que **le directeur de l'INSPÉ** émet un avis sur la titularisation des stagiaires.
- dans son établissement, le stagiaire est sous l'autorité du **chef d'établissement**, supérieur hiérarchique des enseignants et des personnels d'éducation, qui rédige un rapport final justifiant son avis sur la titularisation.
- la tutelle pédagogique est assurée par les corps d'inspection – **P'IA-IPR** (Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional) ou **P'IEN-ET-EG** (Inspecteur de l'éducation nationale enseignement technique – enseignement général) ou la tutelle professionnelle pour les personnels d'éducation est assurée par les corps d'inspection, **P'IA-IPR EVS** (Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional Etablissements et vie scolaire), qui effectuent en fin d'année une **visite pour avis de titularisation**.

Le fonctionnaire stagiaire ne doit jamais hésiter à saisir ces différents interlocuteurs : tous sont là pour l'aider dans sa professionnalisation, et lui apporter le soutien nécessaire s'il rencontre des difficultés. Ils jouent tous un rôle dans la titularisation du stagiaire en fin d'année. Cette titularisation se fait par rapport aux textes de référence et au **référentiel de compétences** (pages 30 à 37).

Les différents interlocuteurs n'ont cependant pas le même point de vue :

- les tuteurs et les formateurs sont dans un point de vue formatif : ils évaluent les compétences au regard de l'investissement du stagiaire dans sa formation, du travail fourni, des progrès accomplis.
- le chef d'établissement évalue le stagiaire au regard de son investissement dans l'établissement, de sa pratique pédagogique ou professionnelle et de son rayonnement.
- pour les professeurs-stagiaires, l'inspecteur évalue la pratique pédagogique en classe, en tenant compte de l'ensemble de l'année, des progrès des élèves et de la façon dont il a su ou non surmonter les difficultés rencontrées.
- pour les CPE-stagiaires, l'inspecteur évalue la pratique professionnelle en tenant compte de l'ensemble de l'année, des progrès du stagiaire et de la façon dont il a su ou non surmonter les difficultés rencontrées.

L'évaluation finale est portée au vu de ces différents éléments par un jury (le CA2D), dont le rôle est de titulariser ou non les stagiaires. Tous les stagiaires pour lesquels un doute subsiste sont convoqués à un oral devant le jury du CA2D : ce n'est qu'au terme de cet oral que la décision finale est prise.

Attention : Pour les étudiants-stagiaires fonctionnaires (Parcours P1), aucune titularisation ne peut être effective si l'étudiant-stagiaire n'a pas validé le MEEF2.

Les parcours disciplinaires préparés sous la mention MEEF 2nd degré

Université de Poitiers

Composante	Parcours MEEF	Responsables du parcours	Référent INSPE
Sciences Fondamentales Appliquées	Mathématiques	youssef.barkatou@univ-poitiers.fr franck.dupont@univ-poitiers.fr	eric.ouvard@univ-poitiers.fr laurent.terrade@univ-poitiers.fr
	Sciences industrielles pour l'ingénieur	jean.marie.meslier@univ-poitiers.fr laurent.goumy@univ-poitiers.fr	laurent.goumy@univ-poitiers.fr
	Sciences Physiques & Chimiques	laurence.bonneau@univ-poitiers.fr sophie.rousselet@univ-poitiers.fr eric.nieutin@univ-poitiers.fr	eric.nieutin@univ-poitiers.fr
	Sciences de la vie et de la terre	olga.otero@univ-poitiers.fr yannick-joseph.lhommedet@ac-poitiers.fr	yannick-joseph.lhommedet@ac-poitiers.fr
Lettres et Langues	Lettres	patricia.gauthier@univ-poitiers.fr celine.teillet@ac-poitiers.fr corinne.chaminade@ac-poitiers.fr	celine.teillet@ac-poitiers.fr corinne.chaminade@ac-poitiers.fr
	Anglais	elodie.peyrol.kleiber@univ-poitiers.fr christian.fradin@univ-poitiers.fr	christian.fradin@univ-poitiers.fr katy.garnier-colas@ac-poitiers.fr
	Allemand	elisabeth.mott@univ-poitiers.fr valerie.de.daran@univ-poitiers.fr	severine.grillet@ac-poitiers.fr
	Italien	bianca.abram@univ-poitiers.fr (Bianca Concolino)	coralie.delpouys-guerreiro@ac-poitiers.fr
	Espagnol	cecile.quintana@univ-poitiers.fr christine.saivres@univ-poitiers.fr	christine.saivres@univ-poitiers.fr marie.quesney@ac-poitiers.fr
Sciences Humaines et Arts	Philosophie	vincent.gerard@univ-poitiers.fr marie-helene.lucon@ac-poitiers.fr	marie-helene.lucon@ac-poitiers.fr
	Histoire Géographie	camille.hochedez@univ-poitiers.fr guillaume.garnier@univ-poitiers.fr	guillaume.garnier@univ-poitiers.fr
	Musique et enseignement musical	chantal.pelhate@univ-poitiers.fr frederique.darthout@univ-poitiers.fr	frederique.darthout@univ-poitiers.fr
	Sciences économiques et sociales	stephane.vaquero01@univ-poitiers.fr david.henaux@univ-poitiers.fr	david.henaux@univ-poitiers.fr
Faculté des Sciences du Sport	Education physique et sportive	stephanie.boleda@univ-poitiers.fr nicolas.hayer@univ-poitiers.fr	catherine.lesquelen@univ-poitiers.fr lucie.milley@univ-poitiers.fr jean-michel.hebert@ac-poitiers.fr
PLP	Mathématiques et Sciences	laurence.bonneau@univ-poitiers.fr sophie.rousselet@univ-poitiers.fr	eric.nieutin@univ-poitiers.fr marie.guillaume@ac-poitiers.fr
	Lettres-anglais	elodie.peyrol.kleiber@univ-poitiers.fr aurelie.guibert@ac-poitiers.fr	aurelie.guibert@ac-poitiers.fr
	Lettres-Histoire-Géographie	lidwine.ripoche@ac-poitiers.fr	lidwine.ripoche@ac-poitiers.fr
	Economie-Gestion	clarisse.guenard@ac-poitiers.fr	clarisse.guenard@ac-poitiers.fr
	Autres disciplines	corinne.gregoire@ac-poitiers.fr	corinne.gregoire@ac-poitiers.fr
INSPÉ	Encadrement éducatif	etienne.douat@univ-poitiers.fr stephane.bravard@univ-poitiers.fr	stephane.bravard@univ-poitiers.fr

Université de La Rochelle

Composante	Parcours MEEF	Responsables du parcours	Référent INSPE
Sciences Fondamentales Appliquées	Mathématiques	francois.geoffriau@univ-lr.fr	francois.geoffriau@univ-lr.fr
	SVT	mickael.airaud@univ-lr.fr	mickael.airaud@univ-lr.fr
FLASH	Histoire Géographie	jean-sebastien.noel@univ-lr.fr	jean-sebastien.noel@univ-lr.fr

Le rôle du référent INSPÉ auprès des étudiants-stagiaires et des étudiants-fonctionnaires-stagiaires

Le référent de l'INSPÉ assure un suivi et un accompagnement pédagogique de l'étudiant-stagiaire et ou de l'étudiant-fonctionnaire-stagiaire tout au long de son cursus, quel que soit son parcours et participe à sa formation. Il aide l'étudiant-stagiaire et ou l'étudiant-fonctionnaire-stagiaire à construire son positionnement en fonction des compétences du référentiel et à élaborer son portfolio numérique.

Le référent assure le suivi individualisé des étudiants-stagiaires et ou des étudiants-fonctionnaires-stagiaires en relation avec les tuteurs terrain par l'intermédiaire des bilans d'étape, dans le cadre du tutorat mixte. Il assure également les visites formatives et encadre leur formation professionnelle.

Le référent évalue les étudiants-stagiaires et ou les étudiants-fonctionnaires-stagiaires en fin d'année de stage.

Le référent assure le lien avec les tuteurs de la discipline et les Formateurs Académiques (FA) lorsqu'il y en a dans la discipline.

Dans le cadre du tutorat mixte, le référent met en place des temps de concertation et de travail collaboratif. Des visites conjointes en établissement sont prévues pour une aide au positionnement sur la base du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation mais aussi du référentiel de formation MEEF.

Les parcours de formation

Les plans de formation sont adaptés aux profils des étudiants-stagiaires et des étudiants-fonctionnaires-stagiaires. La formation professionnelle exige donc assiduité et ponctualité à l'ensemble des éléments de formation.

1. Les étudiants-fonctionnaires-stagiaires titulaires d'un M1



2. Les étudiants-stagiaires titulaires d'un M1



3. Les étudiants- stagiaires de nationalité étrangère titulaires d'un M1



4. Les stagiaires titulaires d'un M2 non MEEF



5. Les stagiaires dispensés de diplôme



6. Les stagiaires titulaires d'un M2 MEEF



Vous suivrez la formation conformément à la maquette de formation ci-après.

1.1 Second degré (PLC-PLP)

Semestre 3 :

Master MEEF 2d degré - 2ème année & Parcours adaptés																
Maquette 2018 - 2021																
FORMATION DISCIPLINAIRE (Composante)																
FORMATION DISCIPLINAIRE (INSPE)																
TRONC COMMUN Mutualisé (INSPE)																
INTITULE DE L'UE	ECTS UE	LIBELLE DES EC	Heures références	HE	CM	TD	TP	APP		P	M	O	C	Mutualisé	MODALITES DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES (1ère session)	
								Pr	Pr							P 1
UE1	12		42	42	10	18	4	0	12	4	42	42	42	10		
SAVOIRS POUR ENSEIGNER		Maîtrise des programmes et des enseignements		8		5					8	8	8	8	non	CO (quiltus de présence)
		Maîtrise des programmes et des enseignements		4			4				4	4	4	4	non	CO (quiltus de présence)
		Apprendre et faire apprendre		10	4	5				1	10	10	10	10	oui	CO (Production écrite)
		LVE Anglais ou Espagnol		12					12	1	12	12	12		oui (sauf parcours LVE)	CO (écrit sur table + écrit sur plateforme)
		Evaluations (mutualisé PLC, PLP)		10	5	4				1	10	10	10		oui	CO (écrit sur table)
UE2	8		20	20	0	0	20	10	0	2	20	0	0	0		
FORMATION PAR LA RECHERCHE		Recherche documentaire, veille		4			4				4				oui	CO (quiltus de présence)
		Méthodologie et apports scientifiques		10			10	10		1	10				oui	CO (Rapport sans soutenance)
		Recherche appliquée		8			5				8				non	CO (quiltus de présence)
UES	12		62	62	0	2	60	5	0	4	62	62	62	38		
EXERCER EN CONTEXTE PROFESSIONNEL		Exploitation du stage, analyse de pratiques		25			25				25	25	25	25	non	CO (Production écrite)
		Evaluations (spécifique disciplinaire)		8		2	5				8	8	8	8	non	CO (Production écrite)
		Communication professionnelle		10			10				10	10	10		oui	CO (quiltus de présence)
		Culture numérique		4			4				4	4	4		oui	CO (quiltus de présence)
		Projet interdisciplinaire et partenarial (commun PLC, PLP, CPE)		5			5	5			5	5	5	5	oui	CO (quiltus de présence)
TOTAL SEMESTRE 3	30			114	10	18	74		37		114	84	94	48		
Option selon parcours adaptés											24	25	24			
Accompagnement de stage / gestion de classe												10	10		non	CO (quiltus de présence)
Projet collaboratif														8	oui	CO (quiltus de présence)
Initiation à la recherche en éducation												10	10		oui	CO (quiltus de présence)
Journées thématiques														18	oui	CO (quiltus de présence)
Culture numérique												4	4		oui	CO (quiltus de présence)
Recherche documentaire et veille													4		oui	CO (quiltus de présence)
Atelier de communication												8			oui	CO (quiltus de présence)

Semestre 4 :

INTITULE DE L'UE	ECTS UE	LIBELLE DES EC	Heures références	HE	CM	TD	TP	APP		COEF	Parcours Adaptés				Mutualisé	MODALITES DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES
								P r é s e n t i e l	N o n p r é s e n t i e l		P 1 - P 2 - P 3	P 4	P 6	P 5		
UE1	9		29	29	6	17	6	0	0	3	29	29	29	15		
SAVOIRS POUR ENSEIGNER		Maitrise des programmes et des enseignements		9		9				1	9	9	9	9	non	CCI (Production écrite)
		Maitrise des programmes et des enseignements		6			6			1	6	6	6	6	non	CCI (Production écrite)
		Inclusion-différenciation (commun PLC, PLP)		14	6	8				1	14	14	14		oui	CCI (quitus de présence)
UE2	6		15	15	0	0	15	15	0	2	15	0	0	0		
FORMATION PAR LA RECHERCHE		Méthodologie, analyse		8			8	8		1	8				oui	CCI (Mémoire avec soutenance)
		Recherche appliquée		7			7	7			7				non	CCI (quitus de présence)
UE3	15		52	52	0	8	44	10	0	5	52	52	52	46		
EXERCER EN CONTEXTE PROFESSIONNEL		Exploitation du stage et analyse de pratiques		22			22			5	22	22	22	22	non	CCI (Epreuve orale)
		Inclusion - différenciation (spécifique)		8		2	6				8	8	8	8	non	CCI (quitus de présence)
		Continuum, Inter-cycle, inter-degré (Préparation) *		3		3					3	3	3	3	non	CCI (quitus de présence)
		Continuum, Inter-cycle, inter-degré (Restitution) *		3		3					3	3	3	3	non	CCI (quitus de présence)
		Culture numérique		6			6			1	6	6	6		oui	CCI (Production écrite)
		Projet interdisciplinaire et partenarial (commun PLC, PLP, CPE)		10			10	10		2	10	10	10	10	oui	CCI (Production écrite)
TOTAL SEMESTRE 4	30			96	6	25	65		25		96	81	81	61		
Option selon parcours adaptés												10	10	32		
Projet collaboratif														8	oui	CCI (mémoire avec soutenance)
Initiation à la recherche en éducation												10	10		oui	CCI (mémoire avec soutenance)
Journées thématiques														24	oui	CCI (production écrite)
Volume annuel	60			210	16	43	139		62		210	209	213	165		

* Dont stage dans une autre structure / autre contexte = 3h à 6h

Les étudiants-stagiaires (P2) effectuent un stage de pratique accompagnée de 108 h minimum afin d'acquérir les compétences de conception de séquences d'enseignement, et de conduite de classe.

L'évaluation des différents travaux produits et de l'assiduité répond aux modalités de contrôle des connaissances (voir maquette ci-dessus) et règlement des examens consultable sur le site de l'INSPÉ.

Les contenus des journées thématiques, les propositions de projets collaboratifs et les thèmes de l'initiation à la recherche seront précisés par l'INSPÉ lors des réunions de rentrée.

1.2 Encadrement éducatif

Semestre 3 :

Master MEEF Encadrement Educatif - 2ème année & Parcours adaptés																
Maquette 2018-2021																
INTITULE UE	ECTS UE	Libellé EC	Heures références	HE	CM	TD	TP	APP		COEF	Parcours adaptés				Mutualisé	MODALITES DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES (1ère session)
								Présentiel	Non Présentiel		P1 - P2 - P3	P4	P4	P5		
UE1	15		48	48	28	8	0	0	12	5	48	45	45	0		
SAVOIRS DE RÉFÉRENCE		Recherches-actions en éducation		13	5	8				2	13	13	13		non	CCI (Epreuve orale) / CCI (Production écrite)
		Pratiques de terrain et expérimentation		20	20					2	20	20	20		non	CCI (Production écrite)
		Droit et vie scolaire		3	3						3				non	CCI (quitus de présence)
		LVE anglais plateforme (commun PLC-PLP)		12					12	1	12	12	12		oui	CCI (Ecrit sur table + écrit sur plateforme)
UE2	6		29	29	0	20	9	0	0	2	29	6	6	0		
RECHERCHE & VEILLE DOCUMENTAIRE		Méthodologie de recherche en éducation		20		20					20				non	CT (Rapport sans soutenance)
		Recherche documentaire		3			3			1	3				non	
		Education aux médias et à l'information		6			6				6	6	6		non	
UE3	9		61	61	0	18	43	5	0	3	61	49	49	35		
EXERCER EN CONTEXTE PROFESSIONNEL		Analyse de pratique professionnelle		24			24				24	24	24	24	non	CT (Production écrite)
		Conduite de réunion		6		6				5	6	6	6	6	non	
		Techniques d'entretien		12		12					12				non	
		Communication professionnelle (commun PLC-PLP)		10			10				10	10	10		oui	
		Culture numérique (commun PLC-PLP)		4			4				4	4	4		oui	
	Projet interdisciplinaire & partenariat (commun PLC)		5			5	5			5	5	5	5	oui	CCI (quitus de présence)	
SEMESTRE 3	30			138	28	46	52		17		138	100	100	35		
Option selon parours adaptés											20	24	24			
Analyse de pratique											10	10			non	CCI (quitus de présence)
Projet collaboratif													6		oui	CCI (quitus de présence)
Initiation à la recherche en éducation											10	10			oui	CCI (quitus de présence)
Journées thématiques													18		oui	CCI (quitus de présence)
Recherche documentaire et veille												4			non	CCI (quitus de présence)

Semestre 4 :

INTITULE UE	ECTS UE	Libellé EC	Heures références	HE	CM	TD	TP	APP		COEF	Parcours adaptés				Mutualisé	MODALITES DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES (1ère session)	
								Présentiel	Non Présentiel		P1 - P2 - P3	P4	P6	P5			
UE1	9		33	33	25	8	0	0	0	3	33	33	33	0			
SAVOIRS DE RÉFÉRENCE		Recherche-Action en éducation		13	5	8				1	13	13	13		non	CCI (Epreuve orale) /	
		Pratiques de terrain et expérimentation		20	20						20	20	20		non	CCI (Production écrite)	
UE2	6		20	20	0	20	0	0	0	2	20	0	0	0			
RECHERCHE APPLIQUÉE		Méthodologie de recherche en éducation		20		20				1	20				non	CT (Mémoire avec soutenance)	
UE3	15		66	66	4	26	36	20	0	5	66	66	66	61			
EXERCER EN CONTEXTE PROFESSIONNEL		Analyse de pratiques professionnelles		21			21			5	21	21	21	21	non	CT (Epreuve orale)	
		Techniques de communication		12		12		6			12	12	12	12	non		
		Gestion de conflit		12	4	8		4			12	12	12	12	non		
		Continuum, inter-cycle, inter-degré (Préparation)		3		3						3	3	3	3	oui	CCI (quitus de présence)
		Continuum, inter-cycle, inter-degré (Restitution)		3		3						3	3	3	3	oui	CCI (quitus de présence)
		Culture numérique (commun PLC-PLP)		5			5			1		5	5	5		non	CCI (Production écrite)
Projet interdisciplinaire & partenariat (commun PLC)		10			10	10		2		10	10	10	10	oui	CCI (Production écrite)		
SEMESTRE 4	30			119	29	54	36		20		119	99	99	61			
Option selon parcours adaptés											10	10	32				
Projet collaboratif													8			CCI (mémoire avec soutenance)	
Initiation à la recherche en éducation											10	10				CCI (mémoire avec soutenance)	
Journées thématiques													24			CCI (Production écrite)	
Volume annuel	60			257	57	100	88		37		257	229	233	152			

Les étudiants-stagiaires (P2) effectuent un stage de pratique accompagnée de 108 h minimum afin d'acquérir les compétences relatives à l'organisation et à la gestion de la vie scolaire, ainsi que de coopération au sein de la communauté éducative.

L'évaluation des différents travaux produits et de l'assiduité répond aux modalités de contrôle des connaissances (voir maquette ci-dessus) et règlement des examens consultable sur le site de l'INSPÉ.

Les contenus des journées thématiques, les propositions de projets collaboratifs et les thèmes de l'initiation à la recherche seront précisés par l'INSPÉ lors des réunions de rentrée.

Les outils de positionnement (professeur stagiaire)



Liberté
Égalité
Fraternité



Année universitaire 2020 - 2021

BILAN D'ÉTAPE DU TUTEUR

N°1 – N°2 (*Rayer les mentions inutiles*)

STAGE DE M2 MEEF 2nd degré ou PARCOURS ADAPTE

Nom – Prénom du tuteur terrain :

Nom – Prénom du fonctionnaire stagiaire :

Discipline :

Etablissement d'affectation :

Classe(s) :

Niveaux des classes prises en main :

Nombres d'heures en responsabilité :

Date :

Signature :

Les bilans d'étape du tuteur serviront de point d'appui lors des échanges de retour d'expérience entre l'étudiant et le référent INSPÉ. Ils permettront à l'étudiant d'étayer sa réflexion sur sa pratique professionnelle, d'alimenter son e-portfolio et seront pris en compte dans l'évaluation de son niveau professionnel.

Annexe : Référentiel de compétences

Compétences communes à tous les personnels d'éducation : CC1, 2, 3...

Compétences communes à tous les professeurs : P1, 2, 3...

Dates et procédure de transmission des bilans : voir rubrique page 46.

COMPÉTENCES	NIVEAU EXIGIBLE EN FIN D'ANNEE DE STAGER	NON OBSERVÉ	APPRECIATIONS, COMMENTAIRES DES COMPÉTENCES OBSERVÉES	
			POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
CC1, 2, 6 Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction	Respecte les valeurs de la République. Veille à son attitude et à son langage (ponctualité, assiduité, exigence de sécurité et de confidentialité, respect des membres de la communauté éducative). Veille à ce que l'expression de chaque élève respecte les valeurs de la République et de l'Ecole (égalité, neutralité, laïcité, équité, tolérance, refus de toutes les discriminations).			
CC7, 10, 11, 12, 13 Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement.	Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges (utilisation d'un langage clair et adapté) avec les membres de la communauté éducative. Participe au travail d'équipe et aux différentes instances et conseils.			
CP1, 2 Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique	Connait les concepts clés, les savoirs et savoir-faire de sa discipline ou de ses domaines d'enseignement pour les cycles dans lesquels il enseigne. Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées dans un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.			
CC3, 4, 5 CP3, 4, 5 Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves	Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir (préparation en amont des séquences pédagogiques, inscrites dans une progression réfléchie) et donne du sens aux apprentissages. Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau. Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves et le groupe classe sont encadrés, - il fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés, - il sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation, - il encourage et valorise les élèves. Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves. Met en place les outils et supports d'évaluation pour cibler les compétences à évaluer et réguler sa pratique.			
CC9 Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication	A un usage professionnel des TIC (utilisation des outils numériques et des réseaux mis en place dans l'établissement). Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique.			
- CC14 Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail	Prend en compte les conseils prodigués par les formateurs tuteur/référent et s'efforce d'améliorer sa pratique. Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités.			
APPRECIATION GENERALE				

Nom du tuteur :

Date et signature :

Les outils de positionnement (CPE stagiaire)



<p align="center">BILAN D'ÉTAPE DU TUTEUR N°1 – N°2 (<i>Rayer les mentions inutiles</i>) STAGE DE M2 MEEF EE ou PARCOURS ADAPTE</p>
--

Année universitaire 2020 - 2021

<p>Nom – Prénom du tuteur CPE : Nom – Prénom du fonctionnaire stagiaire CPE : Etablissement d'affectation : Date : Signature :</p>

Les bilans d'étape du tuteur serviront de point d'appui lors des échanges de retour d'expérience entre l'étudiant et le référent- INSPÉ. Ils permettront à l'étudiant d'étayer sa réflexion sur sa pratique professionnelle, d'alimenter son e-portfolio et seront pris en compte dans l'évaluation de son niveau professionnel.

Annexe : Référentiel de compétences

Compétences communes à tous les personnels d'éducation : CC1, 2, 3...

Compétences communes à tous les professeurs : C1, 2, 3...

Dates et procédure de transmission des bilans : voir rubrique page 46.

COMPÉTENCES	NIVEAU EXIGIBLE EN FIN D'ANNEE DE STAGER	NON OBSERVÉ	APPRECIATIONS, COMMENTAIRES DES COMPÉTENCES OBSERVÉES	
			POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
CC1, 2, 6 Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction	Respecte les valeurs de la République. Veille à son attitude et à son langage (ponctualité, assiduité, exigence de sécurité et de confidentialité, respect des membres de la communauté éducative). Veille à ce que l'expression de chaque élève respecte les valeurs de la République et de l'Ecole (égalité, neutralité, laïcité, équité, tolérance, refus de toutes les discriminations).			
CC7, 10, 11, 12, 13 C8 Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement	Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges (utilisation d'un langage clair et adapté) avec les membres de la communauté éducative. Participe au travail d'équipe et aux différentes instances et conseils. Oeuvre à la relation avec les familles et collabore avec tous les personnels.			
C 1, 2, 3, 4 Compétences relatives à l'organisation et à la gestion de la vie scolaire	Assure l'accueil des élèves dans le respect des règles de sécurité, organise la surveillance et traite l'assiduité et les incidents. Contribue à la qualité du climat scolaire. Assure la responsabilité de l'organisation et de l'animation du service de vie scolaire. S'inscrit dans une relation d'écoute, aide et soutien auprès des élèves.			
CC 3, 4, 5 C 5, 6, 7 Compétences pédagogique et éducatives favorisant toutes les situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves	Recense et partage les informations relatives aux élèves. Construit des outils de suivi des élèves, mène des entretiens. Contribue au projet d'orientation. Propose et met en œuvre des actions d'éducation à la citoyenneté.			
CC9 Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication	A un usage professionnel des TIC (utilisation des outils numériques et des réseaux mis en place dans l'établissement). Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique.			
- CC14 Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail	Prend en compte les conseils prodigués par les formateurs tuteur/référent et s'efforce d'améliorer sa pratique. Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités.			
APPRECIATION GENERALE				

Nom du tuteur :

Date et signature :

BILAN DU TUTEUR-TERRAIN (Etudiant-stagiaire P2)
STAGE DE PRATIQUE ACCOMPAGNÉE DE M2 MEEF 2nd degré

Année universitaire 2020-2021

Nom – Prénom du tuteur-terrain :

Nom – Prénom de l'étudiant-stagiaire :

Discipline :

Etablissement d'affectation :

Conditions de stage :

Enseignement :

Niveaux de classes prises en main :

Nombre d'heures d'enseignement :

et / ou

Situation éducative :

Nature des interventions (accompagnement éducatif, accompagnement personnalisé ...)

Détail horaire des interventions :

Date :

Signature :

Ce bilan doit être communiqué par mail à l'issue du stage, aux référents INSPÉ et aux scolarités :

INSPÉ Site de Poitiers : inspe86.scolarite.plc@univ-poitiers.fr

INSPÉ Site de La Rochelle : scolarite.meef17@univ-lr.fr

Il servira de point d'appui lors des échanges de retour d'expérience entre l'étudiant et le référent INSPÉ. Il permettra à l'étudiant d'étayer sa réflexion sur sa pratique professionnelle, d'alimenter son portfolio numérique et sera pris en compte dans l'évaluation de son niveau professionnel.

Annexe : Référentiel de compétences

Compétences communes à tous les personnels d'éducation : CC1, 2, 3...

Compétences communes à tous les professeurs : P1, 2, 3...

**BILAN DU TUTEUR-TERRAIN (Etudiant-stagiaire P2)
STAGE DE PRATIQUE ACCOMPAGNÉE DE M2 MEEF EE**

Année universitaire 2020-2021

Nom – Prénom du tuteur-terrain :

Nom – Prénom de l'étudiant-stagiaire :

Discipline :

Etablissement d'affectation :

1/ Rayonnement :

Sens de la communication : (implication personnelle : capacités à donner l'exemple à partager ses convictions - à entendre les conseils - à se projeter dans le métier). Prise d'initiative.

2/ Posture :

Prise de parole / Attitude – manière dont le stagiaire intériorise ses missions et les met en acte.

3/ Positionnement : place du CPE, conseiller technique auprès du CE - connaissance du métier/des dispositifs d'aide/des différentes instances représentatives.

4/ Mise en autonomie : sur quelles actions/situations éducatives - nature des interventions

5/ Selon vous, ce qui doit être travaillé en formation (préparation aux épreuves du concours / prise de fonctions en septembre 2021)

6 / Conclusion :

Date :

Signature :

Ce bilan doit être communiqué par mail à l'issue du stage, aux référents INSPÉ et aux scalarités :

INSPÉ Site de Poitiers : inspe86.scolarite.ee@univ-poitiers.fr

Il servira de point d'appui lors des échanges de retour d'expérience entre l'étudiant et le référent INSPÉ. Il permettra à l'étudiant d'étayer sa réflexion sur sa pratique professionnelle, d'alimenter son portfolio numérique et sera pris en compte dans l'évaluation de son niveau professionnel.

Annexe : Référentiel de compétences

Compétences communes à tous les personnels d'éducation : CC1, 2, 3...

Compétences communes à tous les professeurs : P1, 2, 3...

COMPÉTENCES	NIVEAU EXIGIBLE EN FIN D'ANNEE DE STAGESTER	NON	APPRECIATIONS, COMMENTAIRES DES COMPÉTENCES OBSERVÉES	
			POINTS FORTS	POINTS DE VIGILANCE
CC1, 2, 6 Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction	Veille à son attitude et à son langage (ponctualité, assiduité, exigence de sécurité et de confidentialité, respect des membres de la communauté éducative). Veille à ce que l'expression de chaque élève respecte les valeurs de la République et de l'Ecole (égalité, neutralité, laïcité, équité, tolérance, refus de toutes les discriminations).			
CC7, 10, 11, 12, 13 Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement.	Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges (utilisation d'un langage clair et adapté) avec les membres de la communauté éducative. Participe au travail d'équipe et aux différentes instances et conseils.			
CP1, 2 Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique	Connaît les concepts clés, les savoirs et savoir-faire de sa discipline ou de ses domaines d'enseignement pour les cycles dans lesquels il enseigne. Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées dans un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.			
CC3, 4, 5 CP3, 4, 5 Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves	Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir (préparation en amont des séquences pédagogiques, inscrites dans une progression réfléchie) et donne du sens aux apprentissages. Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau. Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les élèves et le groupe classe sont encadrés, ▪ il fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés, ▪ il sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation, ▪ il encourage et valorise les élèves. Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves. Met en place les outils et supports d'évaluation pour cibler les compétences à évaluer et réguler sa pratique.			
CC9 Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication	A un usage professionnel des TIC (utilisation des outils numériques et des réseaux mis en place dans l'établissement). Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique.			
- CC14 Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail	Prend en compte les conseils prodigués par les formateurs tuteur/référent et s'efforce d'améliorer sa pratique. Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités.			
APPRECIATION GENERALE				

Nom du tuteur :

Date et signature :

RAPPORT DE VISITE (Fonctionnaire-stagiaire)

STAGE de M2 MEEF 2nd degré ou PARCOURS ADAPTE

Année universitaire 2020-2021

Nom – Prénom du visiteur :

Nom – Prénom du fonctionnaire-stagiaire :

Discipline :

Etablissement :

Contexte :

Visite effectuée en classe de :

Date et horaire de la visite :

Nombre d'élèves présents :

Signature :

DESCRIPTION DES CONTENUS

**Objectif de la séquence
dans laquelle s'inscrit la
séance observée :**

Objectifs de la séance :

Déroulement de la séance :
-étapes
-contenus proposés

ANALYSE

**Que fait l'étudiant-
stagiaire ?**

Nature de ses interventions

Que font les élèves ? -Attitudes -Apprentissages	
Outils, supports utilisés	

BILAN DE L'ENTRETIEN	
Attitude réflexive de l'étudiant-stagiaire (capacité à justifier les choix effectués, prendre du recul, proposer d'autres pistes...), réceptivité aux conseils	
Eléments supplémentaires	

SYNTHESE DE LA VISITE EN FONCTION DU REFERENTIEL DE COMPETENCES
--

Points forts	Axes de progrès et / ou pistes de travail

Rappel des compétences professionnelles :

P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et didactiques

P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Dates et procédure de transmission : voir rubrique page 46.

RAPPORT DE VISITE (Fonctionnaire-stagiaire)
STAGE de M2 MEEF EE ou PARCOURS ADAPTE

Année universitaire 2020-2021

Nom – Prénom du visiteur CPE :
Nom – Prénom du fonctionnaire-stagiaire CPE :
Etablissement :
Contexte :
 Situation professionnelle observée :
 Date et horaire de la visite :

Signature :

DESCRIPTION DES CONTENUS	
Objectifs de la situation professionnelle :	
Déroulement de la séance : -étapes -contenus proposés	
ANALYSE	
Que fait l'étudiant-stagiaire ? Nature de ses interventions	

Que font les interlocuteurs (enseignants, parents, élèves, ASSEDU ...)? -Attitudes -Participation	
Outils, supports utilisés	

BILAN DE L'ENTRETIEN	
Attitude réflexive de l'étudiant-stagiaire (capacité à justifier les choix effectués, prendre du recul, proposer d'autres pistes...), réceptivité aux conseils	
Eléments supplémentaires	

SYNTHESE DE LA VISITE EN FONCTION DU REFERENTIEL DE COMPETENCES	
Points forts	Axes de progrès et / ou pistes de travail

Dates et procédure de transmission : voir rubrique page 46.

RAPPORT DE VISITE (Etudiant-stagiaire P2)
STAGE de M2 MEEF 2nd degré

Année universitaire 2020-2021

Nom – Prénom du visiteur :
Nom – Prénom de l'étudiant-stagiaire :

Discipline :

Etablissement :

Contexte :

Visite effectuée en classe de :

Date et horaire de la visite :

Nombre d'élèves présents :

Signature :

DESCRIPTION DES CONTENUS

**Objectif de la séquence
dans laquelle s'inscrit la
séance observée :**

Objectifs de la séance :

Déroulement de la séance :
 -étapes
 -contenus proposés

ANALYSE

Que fait l'étudiant-stagiaire ? Nature de ses interventions	
Que font les élèves ? -Attitudes -Apprentissages	
Outils, supports utilisés	
BILAN DE L'ENTRETIEN	
Attitude réflexive de l'étudiant-stagiaire (capacité à justifier les choix effectués, prendre du recul, proposer d'autres pistes...), réceptivité aux conseils	
Eléments supplémentaires	

SYNTHESE DE LA VISITE EN FONCTION DU REFERENTIEL DE COMPETENCES

Points forts	Axes de progrès et / ou pistes de travail

Rappel des compétences professionnelles :

P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et didactiques

P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Dates et procédure de transmission : voir rubrique page 46.

RAPPORT DE VISITE (Etudiant-stagiaire P2)

STAGE de M2 MEEF EE

Année universitaire 2020-2021

Nom – Prénom du visiteur :
Nom – Prénom de l'étudiant-stagiaire :
Etablissement :
Contexte :
Situation professionnelle observée :
Date et horaire de la visite :
Signature :

DESCRIPTION DES CONTENUS

**Objectifs de la situation
professionnelle :**

Déroulement de la séance :
- étapes
- contenus proposés

ANALYSE	
Que fait l'étudiant-stagiaire ? Nature de ses interventions	
Que font les interlocuteurs (enseignants, parents, élèves, ASSEDU ...) ? -Attitudes -Participation	
Outils, supports utilisés	

BILAN DE L'ENTRETIEN	
Attitude réflexive de l'étudiant-stagiaire (capacité à justifier les choix effectués, prendre du recul, proposer d'autres pistes...), réceptivité aux conseils	
Eléments supplémentaires	

SYNTHESE DE LA VISITE EN FONCTION DU REFERENTIEL DE COMPETENCES

Points forts	Axes de progrès et / ou pistes de travail

Rappel des compétences professionnelles :

P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et didactiques

P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Dates et procédure de transmission : voir rubrique page 46

Le rapport final du tuteur-accompagnateur

Fiche modèle à renvoyer à la DEC (Rectorat) / Mi-mai 2021
(Le professeur stagiaire pourra prendre connaissance du contenu de cette fiche)

FONCTIONNAIRE STAGIAIRE	
NOM	Prénom
Discipline / Spécialité	
Etablissement	
PROFESSEUR TUTEUR - ACCOMPAGNATEUR ²	
NOM	Prénom
Discipline / Spécialité	
Etablissement	

Parcours de professionnalisation du stagiaire

Dates des visites effectuées :

Premier trimestre

Points positifs constatés en termes d'attitudes, de connaissances et de capacités :

- Quels ont été les besoins d'accompagnement prioritaires ?
- Actions mises en œuvre (par le tuteur-accompagnateur, par le stagiaire, par l'établissement...) :
- Évolutions observées sur cette période :

Deuxième trimestre

Axes de travail sur cette période :

- Actions mises en œuvre (par le tuteur-accompagnateur, par le stagiaire, par l'établissement...) :
- Évolutions observées sur cette période :

Troisième trimestre

Axes de travail sur cette période

- Actions mises en œuvre (par le tuteur-accompagnateur, par le stagiaire, par l'établissement...) :
- Évolutions observées sur cette période :

² Si accompagnement partagé, ajouter le nom du deuxième tuteur-accompagnateur

Bilan final de ce parcours au regard du référentiel de compétences

Compétences acquises - Compétences à conforter - Compétence à développer

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation	
Bloc des compétences de 1 à 14	

Compétences partagées avec tous les professeurs	
Bloc des compétences de P1 à P5	

Compétences spécifiques des professeurs documentalistes	
Bloc des compétences de D1 à D4	

Date:

Signature:



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de l'Éducation
NATIONAL

Le rapport final du tuteur-accompagnateur

Fiche modèle à renvoyer à la DEC (Rectorat) / Mi-mai 2021

(Le professeur stagiaire pourra prendre connaissance du contenu de cette fiche)

FONCTIONNAIRE STAGIAIRE CPE	
NOM	Prénom
Etablissement	

CPE TUTEUR - ACCOMPAGNATEUR²	
NOM	Prénom
Etablissement	

Parcours de professionnalisation du stagiaire

Dates des visites effectuées :

Premier trimestre

Points positifs constatés en termes d'attitudes, de connaissances et de capacités :

- Quels ont été les besoins d'accompagnement prioritaires ?
- Actions mises en œuvre (par le tuteur-accompagnateur, par le stagiaire, par l'établissement...) :
- Évolutions observées sur cette période :

Deuxième trimestre

Axes de travail sur cette période :

- Actions mises en œuvre (par le tuteur-accompagnateur, par le stagiaire, par l'établissement...) :
- Évolutions observées sur cette période :

Troisième trimestre

Axes de travail sur cette période

- Actions mises en œuvre (par le tuteur-accompagnateur, par le stagiaire, par l'établissement...) :
- Évolutions observées sur cette période :

² Si accompagnement partagé, ajouter le nom du deuxième tuteur-accompagnateur

Bilan final de ce parcours au regard du référentiel de compétences

Compétences acquises - Compétences à conforter - Compétence à développer

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation	
Bloc des compétences de 1 à 14	

Compétences spécifiques des conseillers principaux d'éducation	
Bloc des compétences de C1 à C8	

Date:

Signature:

Les obligations statutaires

A qui transmettre un arrêt de travail pour une absence pendant un jour en établissement ?	EPLÉ (Etablissement d'affectation)
A qui transmettre un arrêt de travail pour une absence pendant un jour de formation ?	INSPÉ Formation disciplinaire : INSPÉ (site Poitiers) Formation transversale : INSPÉ (site du département d'affectation)
A qui s'adresser pour tout renseignement administratif (carrière, frais de déplacements ...) ?	DPE1 pour les PLC & EE, DPE2 pour les PLP : une personne est responsable des dossiers, en fonction des disciplines et du département d'affectation. Consulter l'organigramme du Rectorat disponible sur l'intranet.
Vos adresses électroniques institutionnelles	Rectorat (@ac-poitiers.fr) après affectation INSPÉ (@etu.univ-poitiers.fr) après inscription Université de La Rochelle (@etudiant.univ-lr.fr)
Les adresses électroniques institutionnelles de vos interlocuteurs administratifs	Rectorat (@ac-poitiers.fr) INSPÉ (@univ-poitiers.fr) Université de La Rochelle (@univ-lr.fr)
Disposition particulière (voir page 43)	Formulaire d'autorisation d'absence exceptionnelle

Textes de référence

Le référentiel de compétences

- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.
- Recrutement et formation initiale de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (décret n° 2013-768 du 23 août 2013).
- Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013) ; BO n°30 du 25 juillet 2013.
- Modalités d'organisation de l'année de stage : lauréats des concours de recrutement des **personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public** (circulaire n° 2015-104 du 30 juin 2015) BO n° 27 du 2 juillet 2015.
- Modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires (arrêté du 18 juin 2014).
- Modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public (note de service n° 2016-070 du 26-4-2016) ; BO n°17 du 28 avril 2016.

1. Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'école.

En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale.

Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République.

Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation <i>En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité</i>	
1. Faire partager les valeurs de la République	Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, le refus de toutes les discriminations.
	Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
	Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.
Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves. <i>La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.</i>	
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
	Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.
	Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.
4. Prendre en compte la diversité des élèves	Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.
	Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.
	Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.	Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.
	Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
	Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.
	Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
	Eviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
	Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
	Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
	Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
	Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
	Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.	
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication	Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.
	Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier	Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
	Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier	Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.
	Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.
	Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.
	Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

10. Coopérer au sein d'une équipe	Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
	Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.
	Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative	Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.
	Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.
	Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.
	Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.
12. Coopérer avec les parents d'élèves	Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
	Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
	Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.
13. Coopérer avec les partenaires de l'école	Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.
	Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.
	Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.
	Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
	Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action. Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

2. Compétences partagées avec tous les professeurs

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'aptitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage, ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune <i>La maîtrise des savoirs enseignés et d'une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.</i>	
P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique	Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
	Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissance et de compétence et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.
	Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.
P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement	Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.
	Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.
	Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.
Les professeurs, praticiens experts des apprentissages.	
P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves	Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégie d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.
	Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
	Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter des difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.
	Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.
	Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves	Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.
	Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
	Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.
	Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
	Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
	Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.
P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves	En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin de mieux assurer la progressivité des apprentissages.
	Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.
	Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
	Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leur capacité d'auto-évaluation.
	Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
	Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

3. Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

Comme il est précisé dans la circulaire du 28 octobre 1982, "l'ensemble des responsabilités exercées par la conseillère principale ou le conseiller principal d'éducation se situe dans le cadre général de la "vie scolaire" et peut se définir ainsi : placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective d'épanouissement personnel".

Les conseillers principaux d'éducation, conseillers de l'ensemble de la communauté éducative et animateurs de la politique éducative de l'établissement	
<i>Fondant leur action sur la connaissance de la situation individuelle et collective des élèves, les conseillers principaux d'éducation concourent, au plus près des réalités scolaires et sociales de l'établissement, à la définition de la politique éducative. Comme tous les membres de la communauté éducative, ils contribuent à expliciter, faire comprendre et accepter les règles de vie et de droit en vigueur au sein de l'établissement</i>	
C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps	Veiller au respect des rythmes de travail des élèves et organiser leur sécurité.
	Organiser l'accueil, les conditions d'entrée et de sortie des élèves, les déplacements et la surveillance ; les zones de travail et d'études collectives ainsi que les zones récréatives avec le souci de contribuer au bien-être des élèves.
	Maîtriser des circuits d'information efficaces pour assurer le suivi tant individuel que collectif des élèves.
	Faciliter le traitement et la transmission des informations en provenance ou à destination de l'équipe de direction, des personnels de l'établissement, des élèves et des parents, notamment par l'usage des outils et ressources numériques.
C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement	Participer à l'élaboration du règlement intérieur et à son application.
	Promouvoir, auprès des élèves et de leurs parents, les principes d'organisation et les règles de vie, dans un esprit éducatif.
	Contribuer à l'enseignement civique et moral de l'élève ainsi qu'à la qualité du cadre de vie et d'étude.
	Identifier les conduites à risque, les signes d'addiction, les comportements dégradants et délictueux avec les personnels sociaux et de santé et les conseillers d'orientation-psychologues, et contribuer à leur résolution en coopération avec les personnes ressources internes ou externes à l'institution.
	Conseiller le chef d'établissement, ainsi que les autres personnels, dans l'appréciation des punitions et des sanctions.
	Prévenir, gérer et dépasser les conflits en privilégiant le dialogue et la médiation dans une perspective éducative.
C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement	Recueillir et communiquer les informations permettant de suivre l'assiduité des élèves et de lutter contre l'absentéisme.
	Contribuer au repérage des incivilités, des formes de violence et de harcèlement, et à la mise en œuvre de mesures qui permettent de les faire cesser avec le concours des équipes pédagogiques et éducatives.
	Elaborer et mettre en œuvre des démarches de prévention et connaître les missions des partenaires de l'établissement pour la lutte contre la violence et l'éducation à la santé (CESC).
	Conseiller le chef d'établissement et le gestionnaire sur l'aménagement et l'équipement des espaces, afin de permettre l'installation de conditions de vie et de travail qui participent à la sérénité du climat scolaire.
	Contribuer activement au développement de l'animation socio-éducative et à la mise en œuvre d'une politique de formation à la responsabilité dans le cadre du projet d'établissement.
C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire	Organiser les activités et les emplois du temps des personnels de la vie scolaire dans un souci de continuité, de cohérence et d'efficacité du service.
	Préparer et conduire les réunions de coordination et d'organisation de l'équipe et en formaliser les conclusions.
	Evaluer les besoins de formation des membres de l'équipe et proposer des formations.

Les conseillers principaux d'éducation, accompagnateurs du parcours de formation des élèves : <i>Les conseillers principaux d'éducation remplissent une fonction d'éducateur au sein de l'établissement : ils assurent le suivi individuel et collectif des élèves en association avec les personnels enseignants, contribuent à la promotion de la santé et de la citoyenneté et, par les actions éducatives qu'ils initient ou auxquelles ils participent, ils préparent les élèves à leur insertion sociale. Au sein d'un établissement, en particulier dans une structure qui dispose d'un internat, ils apportent une contribution essentielle à l'élaboration d'un projet pédagogique, éducatif et socioculturel. Les conseillers principaux d'éducation sont des acteurs à part entière de l'appropriation par l'élève du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en tant qu'ils accompagnent les élèves dans leur parcours et la construction de leur projet personnel.</i>	
C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif	Savoir mener un entretien d'écoute dans le cadre du suivi individuel des élèves et de la médiation.
	Œuvrer à la continuité de la relation avec les parents et collaborer avec tous les personnels de l'établissement en échangeant avec eux des informations sur le comportement et l'activité de l'élève — ses résultats, ses conditions de travail, son assiduité — afin de contribuer à l'élaboration de réponses collectives pour aider les élèves à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent.
	Contribuer au suivi de la vie de la classe, notamment en prenant part aux réunions d'équipes pédagogiques et éducatives ainsi qu'au conseil des professeurs et au conseil de classe et en collaborant à la mise en œuvre des projets.
	Participer aux travaux du conseil pédagogique, notamment en contribuant aux projets transversaux discutés et préparés dans ce conseil.
	Connaître les compétences des différents intervenants dans la prévention du décrochage.
C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative	Encourager et coordonner les initiatives des élèves dans le cadre de la vie lycéenne ou collégienne et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre eux notamment en prenant appui sur les enseignements civiques, juridiques et sociaux.
	Veiller à la complémentarité des dispositifs se rapportant à la citoyenneté participative et représentative, favoriser la participation des élèves aux instances représentatives et contribuer à leur animation (CVL, CESC, délégués de classe, conférence des délégués, conseil d'administration, commission permanente, conseil de discipline, etc.).
	Assurer la formation des délégués élèves.
	Accompagner les élèves dans la prise de responsabilités, en utilisant notamment le foyer socio-éducatif et la maison des lycéens comme espace d'apprentissage et d'éducation à la citoyenneté. Impulser et favoriser la vie associative et culturelle.
C7. Participer à la construction des parcours des élèves	Contribuer avec les enseignants et avec le concours des assistants d'éducation aux dispositifs d'accompagnement des élèves.
	Assurer la liaison avec les responsables de la prise en charge complémentaire des élèves hors temps scolaire dans les collèges ou lycées à organisation pédagogique aménagée (classes à horaires aménagés, sections sportives, pôles sportifs de haut niveau).
	Contribuer, avec les enseignants, les professeurs documentalistes et les conseillers d'orientation psychologues, au conseil et à l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur projet personnel.
Les conseillers principaux d'éducation, acteurs de la communauté éducative : <i>Les conseillers principaux d'éducation sont appelés à coopérer avec de nombreux partenaires, à participer à des rencontres collectives auxquelles les parents sont associés et à contribuer aux actions éducatives culturelles, notamment artistiques, scientifiques et sportives.</i>	
C8. Travailler dans une équipe pédagogique	Coopérer avec les professeurs pour élaborer des situations d'apprentissage en vue de développer et d'évaluer les compétences visées (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, référentiels professionnels, etc.).
	Contribuer à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement.
	Contribuer à faciliter la continuité des parcours des élèves et à la prise en compte des transitions d'un cycle à l'autre.
	Conseiller le chef d'établissement pour organiser les partenariats avec les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école, les acteurs socio-économiques.

LE E-PORTFOLIO : OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS STAGIAIRES EN FORMATION AU METIER D'ENSEIGNANT

Les objectifs :

Accompagner le processus de formation :

- Etre un support pour l'analyse de sa pratique ;
- Permettre d'identifier les processus de transformation : progrès et besoins complémentaires de formation ;
- Illustrer les objectifs que s'est fixés l'étudiant-stagiaire dans le domaine professionnel.

Elaboration et contenus :

L'étudiant-stagiaire complète son e-portfolio tout au long du Master (P1-P2) et ou de son année de stage (P4-P5-P6).

Il doit contenir :

- Documents personnels de travail et une analyse de ces documents de travail (Travaux observés et /ou réalisés)
- Écrits réflexifs :
 - *Présentation écrite de mon profil professionnel en début de Master 2 ou Parcours adapté : mes motivations actuelles à devenir enseignant. Rédaction libre, argumentée (Septembre).*
 - *Espace libre en lien avec ma pratique.*
 - *Mon positionnement professionnel n°1 à mi-parcours à l'aide du référentiel de compétences (Décembre).*
 - *Mon bilan d'étape 1 rédigé librement.*
 - *Un élément théorique abordé en cours d'année à l'université ET mobilisé dans ma pratique.*
 - *Positionnement professionnel n°2 à l'aide du référentiel de compétences (Mai).*
 - *Bilan personnel de fin de formation ou espace libre d'expression (ce que j'ai envie d'écrire sur mon parcours de formation, sur mon futur métier d'enseignant en fin de master 2 ou Parcours adapté) (Mai).*
 - *Sélection de travaux d'élèves.*
 - Documents des différents acteurs de la formation (tuteur-terrain, référent INSPE, autres formateurs INSPE...).
- Sélection de travaux d'élèves
- Documents de suivi du stagiaire :
 - *Bilan d'étape du tuteur-terrain n°1 (octobre 2020) - format PDF*
 - *Rapport de visite du référent INSPE (janvier 2021) - format PDF*
 - *Bilan d'étape du tuteur-terrain n°2 (avril 2021) - format PDF*
 - *Rapport de visite 2 du tuteur-terrain (février 2021) - format PDF*
 - *Rapport final du tuteur-accompagnateur (mi-mai 2021) - format PDF*

- Veille pédagogique sous différentes formes : lien web, réseaux sociaux, flux RSS...)

La stratégie d'accompagnement :

Les formateurs référents de la discipline à l'INSPÉ régulent / accompagnent en groupe TP l'utilisation et l'alimentation du e-portfolio et peuvent porter des commentaires directement dans une page du e-portfolio.

Le e-portfolio dans l'évaluation de l'UE3 du M2 (P1-P2) ou Parcours adapté (P4-P5-P6) « Exploitation de stage, analyse de pratiques » permet au stagiaire d'extraire les documents nécessaires à la présentation d'un support lors de l'oral professionnel.

Le stagiaire devra s'assurer que les documents de son e-portfolio peuvent être partagés avec son référent INSPÉ. Il pourra se rapprocher des enseignants de culture numérique si besoin.

Calendriers universitaires 2020-2021



CALENDRIER PEDAGOGIQUE Master 2ème année MEEF 2nd degré

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

- Réunion de rentrée M2 Groupe A mutualisé (Doc, Philo, Let clas, Let mod, Let hist, Ang, SES, Educ mus, EPS, Arts plast, Eco gest, Encadrement Educatif) :
 - > formation disciplinaire = les lundis
 - > formation mutualisée = sites INSPE Poitiers & INSPE Niort = les mardis (début des cours le 15/09) / site INSPE Angoulême = les jeudis (**réunion de rentrée le 15/09 de 9 h à 10 h**)

- Réunion de rentrée M2 Groupe B mutualisé (All, Esp, Ital, Hist géo, Math, SII, Phys chmie, SVT, Math sciences, autres PLP) :
 - > formation disciplinaire = les mercredis
 - > formation mutualisée = sites INSPE Poitiers & INSPE Angoulême = les jeudis (début des cours le 17/09) / site INSPE Niort = les mardis (**réunion de rentrée le 17/09 de 9 h à 10 h**)

2020												2021												
août	septembre		octobre		novembre		décembre		janvier	février		mars		avril		mai		juin	juillet		août			
sam. 1	mar. 1		jeu. 1		dim. 1	FERIE	mar. 1		ven. 1	FERIE	lun. 1		lun. 1		jeu. 1		sam. 1	FERIE	mar. 1		jeu. 1		dim. 1	
dim. 2	mer. 2		ven. 2		lun. 2		mer. 2		sam. 2		mar. 2		mar. 2		ven. 2		dim. 2		mer. 2		ven. 2		lun. 2	
lun. 3		jeu. 3		sam. 3		mar. 3		jeu. 3		dim. 3		mer. 3		mer. 3		sam. 3		lun. 3		jeu. 3		sam. 3		mar. 3
mar. 4		ven. 4		dim. 4		mer. 4		ven. 4		lun. 4		jeu. 4		jeu. 4		dim. 4		mar. 4		ven. 4		dim. 4		mer. 4
mer. 5		sam. 5		lun. 5		jeu. 5		sam. 5		mar. 5		ven. 5		ven. 5		lun. 5	FERIE	mer. 5		sam. 5		lun. 5		jeu. 5
jeu. 6		dim. 6		mar. 6		ven. 6		dim. 6		mer. 6		sam. 6		sam. 6		mar. 6		jeu. 6		dim. 6		mar. 6		ven. 6
ven. 7		lun. 7		sam. 7		lun. 7		dim. 7		jeu. 7		dim. 7		dim. 7		mer. 7		dim. 7		lun. 7		dim. 7		sam. 7
sam. 8		mar. 8		jeu. 8		dim. 8		mar. 8		ven. 8		lun. 8		lun. 8		jeu. 8		sam. 8		mer. 8		jeu. 8		dim. 8
dim. 9		mer. 9		ven. 9		lun. 9		mer. 9		sam. 9		mar. 9		mar. 9		ven. 9		dim. 9		mer. 9		ven. 9		lun. 9
lun. 10		jeu. 10		sam. 10		mar. 10		jeu. 10		dim. 10		mer. 10		mer. 10		sam. 10		lun. 10		jeu. 10		sam. 10		mar. 10
mar. 11		ven. 11		dim. 11		mer. 11	FERIE	ven. 11		lun. 11		jeu. 11		jeu. 11		dim. 11		mar. 11		ven. 11		dim. 11		mer. 11
mer. 12		sam. 12		lun. 12		jeu. 12		sam. 12		mar. 12		ven. 12		ven. 12		lun. 12		mer. 12		sam. 12		lun. 12		jeu. 12
jeu. 13		dim. 13		mar. 13		ven. 13		dim. 13		mer. 13		sam. 13		sam. 13		mar. 13		jeu. 13		dim. 13		mar. 13		ven. 13
ven. 14		lun. 14		mer. 14		sam. 14		lun. 14		jeu. 14		dim. 14		dim. 14		mer. 14		ven. 14		lun. 14		mer. 14	FERIE	sam. 14
sam. 15	FERIE	mar. 15	Gr A	jeu. 15		dim. 15		mar. 15		ven. 15		lun. 15		lun. 15		jeu. 15		sam. 15		mer. 15		jeu. 15		dim. 15
dim. 16		mer. 16		ven. 16		lun. 16		mer. 16		sam. 16		mar. 16		mar. 16		ven. 16		dim. 16		mer. 16		ven. 16		lun. 16
lun. 17		jeu. 17	Gr B	sam. 17		mar. 17		jeu. 17		dim. 17		mer. 17		mer. 17		sam. 17		lun. 17		jeu. 17		sam. 17		mar. 17
mar. 18		ven. 18		dim. 18		mer. 18		ven. 18		lun. 18		jeu. 18		jeu. 18		dim. 18		mar. 18		ven. 18		dim. 18		mer. 18
mer. 19		sam. 19		lun. 19		jeu. 19		sam. 19		mar. 19		ven. 19		ven. 19		lun. 19		mer. 19		sam. 19		lun. 19		jeu. 19
jeu. 20		dim. 20		mar. 20		ven. 20		dim. 20		mer. 20		sam. 20		sam. 20		mar. 20		jeu. 20		dim. 20		mar. 20		ven. 20
ven. 21		lun. 21		sam. 21		lun. 21		dim. 21		jeu. 21		dim. 21		dim. 21		mer. 21		ven. 21		lun. 21		mer. 21		sam. 21
sam. 22		mar. 22		jeu. 22		dim. 22		mar. 22		ven. 22		lun. 22		lun. 22		jeu. 22		sam. 22		mar. 22		jeu. 22		dim. 22
dim. 23		mer. 23		ven. 23		lun. 23		mer. 23		sam. 23		mar. 23		mar. 23		ven. 23		dim. 23		mer. 23		ven. 23		lun. 23
lun. 24	Pré-rentrée stagiaires PLC-PLP	jeu. 24		sam. 24		mar. 24		jeu. 24		dim. 24		mer. 24		mer. 24		sam. 24		lun. 24	FERIE	jeu. 24		sam. 24		mar. 24
mar. 25		ven. 25		dim. 25		mer. 25		ven. 25		lun. 25		jeu. 25		jeu. 25		dim. 25		mar. 25		ven. 25		dim. 25		mer. 25
mer. 26		sam. 26		lun. 26		jeu. 26		sam. 26		mar. 26		ven. 26		ven. 26		lun. 26		mer. 26		sam. 26		lun. 26		jeu. 26
jeu. 27		dim. 27		mar. 27		ven. 27		dim. 27		jeu. 27		sam. 27		sam. 27		mer. 27		jeu. 27		dim. 27		mar. 27		ven. 27
ven. 28		lun. 28		mer. 28		sam. 28		lun. 28		jeu. 28		dim. 28		dim. 28		mer. 28		ven. 28		lun. 28		mer. 28		sam. 28
sam. 29		mar. 29		jeu. 29		dim. 29		mar. 29		ven. 29		lun. 29		lun. 29		jeu. 29		sam. 29		mar. 29		jeu. 29		dim. 29
dim. 30		mer. 30		ven. 30		lun. 30		mer. 30		sam. 30		mar. 30		mar. 30		ven. 30		dim. 30		mer. 30		ven. 30		lun. 30
lun. 31				sam. 31		jeu. 31				dim. 31				mer. 31				lun. 31				sam. 31		mar. 31

CALENDRIER PEDAGOGIQUE Master 2ème année MEEF Encadrement éducatif

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

2020					2021							
août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août
sam. 1	mar. 1	jeu. 1	dim. 1	FERIE mar. 1	ven. 1	FERIE lun. 1	lun. 1	jeu. 1	sam. 1	FERIE mar. 1	jeu. 1	dim. 1
dim. 2	mer. 2	ven. 2	lun. 2	mer. 2	sam. 2	mar. 2	mar. 2	ven. 2	dim. 2	mer. 2	ven. 2	lun. 2
lun. 3	jeu. 3	sam. 3	mar. 3	jeu. 3	dim. 3	mer. 3	mer. 3	sam. 3	lun. 3	jeu. 3	sam. 3	mar. 3
mar. 4	ven. 4	dim. 4	mer. 4	ven. 4	lun. 4	jeu. 4	jeu. 4	dim. 4	mar. 4	EXAMENS S4	ven. 4	dim. 4
mer. 5	sam. 5	lun. 5	jeu. 5	sam. 5	mar. 5	EXAMENS S3	ven. 5	lun. 5	FERIE	mer. 5	EXAMENS S4	jeu. 5
jeu. 6	dim. 6	mar. 6	ven. 6	dim. 6	mer. 6	EXAMENS S3	sam. 6	mar. 6	jeu. 6	EXAMENS S4	dim. 6	mar. 6
ven. 7	lun. 7	mer. 7	sam. 7	lun. 7	jeu. 7	dim. 7	dim. 7	mer. 7	ven. 7	EXAMENS S4	lun. 7	mer. 7
sam. 8	mar. 8	jeu. 8	dim. 8	mar. 8	ven. 8	lun. 8	lun. 8	jeu. 8	sam. 8	EXAMENS S4	mar. 8	jeu. 8
dim. 9	mer. 9	ven. 9	lun. 9	mer. 9	sam. 9	mar. 9	mar. 9	ven. 9	dim. 9	EXAMENS S4	mer. 9	ven. 9
lun. 10	jeu. 10	sam. 10	mar. 10	jeu. 10	dim. 10	mer. 10	mer. 10	sam. 10	lun. 10	EXAMENS S4	jeu. 10	sam. 10
mar. 11	ven. 11	dim. 11	mer. 11	FERIE ven. 11	lun. 11	jeu. 11	jeu. 11	dim. 11	mar. 11	EXAMENS S4	ven. 11	dim. 11
mer. 12	sam. 12	lun. 12	jeu. 12	sam. 12	mar. 12	ven. 12	ven. 12	lun. 12	mer. 12	EXAMENS S4	sam. 12	lun. 12
jeu. 13	dim. 13	mar. 13	ven. 13	dim. 13	mer. 13	sam. 13	sam. 13	mar. 13	jeu. 13	EXAMENS S4	dim. 13	mar. 13
ven. 14	lun. 14	mer. 14	sam. 14	lun. 14	jeu. 14	dim. 14	dim. 14	mer. 14	ven. 14	EXAMENS S4	lun. 14	mer. 14
sam. 15	FERIE mar. 15	RENTREE	jeu. 15	dim. 15	mar. 15	ven. 15	lun. 15	jeu. 15	sam. 15	EXAMENS S4	jeu. 15	dim. 15
dim. 16	mer. 16	ven. 16	lun. 16	mer. 16	sam. 16	mar. 16	mar. 16	ven. 16	dim. 16	EXAMENS S4	mer. 16	ven. 16
lun. 17	jeu. 17	sam. 17	mar. 17	jeu. 17	dim. 17	mer. 17	mer. 17	sam. 17	lun. 17	EXAMENS S4	jeu. 17	sam. 17
mar. 18	ven. 18	dim. 18	mer. 18	ven. 18	lun. 18	jeu. 18	jeu. 18	dim. 18	mar. 18	EXAMENS S4	ven. 18	dim. 18
mer. 19	sam. 19	lun. 19	jeu. 19	sam. 19	mar. 19	ven. 19	ven. 19	lun. 19	mer. 19	EXAMENS S4	sam. 19	lun. 19
jeu. 20	dim. 20	mar. 20	ven. 20	dim. 20	mer. 20	sam. 20	sam. 20	mar. 20	jeu. 20	EXAMENS S4	dim. 20	mar. 20
ven. 21	lun. 21	mer. 21	sam. 21	lun. 21	jeu. 21	dim. 21	dim. 21	mer. 21	ven. 21	EXAMENS S4	lun. 21	mer. 21
sam. 22	mar. 22	jeu. 22	dim. 22	mar. 22	ven. 22	lun. 22	lun. 22	jeu. 22	sam. 22	EXAMENS S4	mar. 22	jeu. 22
dim. 23	mer. 23	ven. 23	lun. 23	mer. 23	sam. 23	mar. 23	mar. 23	ven. 23	dim. 23	EXAMENS S4	mer. 23	ven. 23
lun. 24	jeu. 24	sam. 24	mar. 24	jeu. 24	dim. 24	mer. 24	mer. 24	sam. 24	lun. 24	EXAMENS S4	jeu. 24	sam. 24
mar. 25	ven. 25	dim. 25	mer. 25	ven. 25	lun. 25	jeu. 25	jeu. 25	dim. 25	mar. 25	EXAMENS S4	ven. 25	dim. 25
mer. 26	sam. 26	lun. 26	jeu. 26	sam. 26	mar. 26	ven. 26	ven. 26	lun. 26	mer. 26	EXAMENS S4	sam. 26	lun. 26
jeu. 27	dim. 27	mar. 27	ven. 27	dim. 27	mer. 27	sam. 27	sam. 27	mar. 27	jeu. 27	EXAMENS S4	dim. 27	mar. 27
ven. 28	lun. 28	mer. 28	sam. 28	lun. 28	jeu. 28	dim. 28	dim. 28	mer. 28	ven. 28	EXAMENS S4	lun. 28	mer. 28
sam. 29	mar. 29	jeu. 29	dim. 29	mar. 29	ven. 29	lun. 29	lun. 29	jeu. 29	sam. 29	EXAMENS S4	mar. 29	jeu. 29
dim. 30	mer. 30	ven. 30	lun. 30	mer. 30	sam. 30	mar. 30	mar. 30	ven. 30	dim. 30	EXAMENS S4	mer. 30	ven. 30
lun. 31	jeu. 31	sam. 31	mar. 31	jeu. 31	dim. 31	mer. 31	mer. 31	lun. 31	jeu. 31	EXAMENS S4	sam. 31	mar. 31

Informations pratiques

Remise des documents :

Documents	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	A renvoyer à
Bilan d'étape N°1 du tuteur (document page n° 13 pour le professeur stagiaire & page n° 15 pour le CPE stagiaire)	16 octobre 2020 (Avant les vacances d'automne)			<ul style="list-style-type: none"> - INSPÉ: inspe86.scolarite.plc@univ-poitiers.fr inspe86.scolarite.ee@univ-poitiers.fr scolarite.meeef17@univ-lr.fr (indiquer le nom du stagiaire dans le titre du fichier et dans l'objet du mail) - IPR/ IEN ET/EG - Référent disciplinaire - Stagiaire
Rapport de visite référent (document page n°19 pour le professeur stagiaire & page 21 pour le CPE stagiaire)		Date 4 janvier 2021		<ul style="list-style-type: none"> - INSPÉ: inspe86.scolarite.plc@univ-poitiers.fr inspe86.scolarite.ee@univ-poitiers.fr scolarite.meeef17@univ-lr.fr - Tuteur - Stagiaire
Rapport de visite tuteur (document page n° 19 pour le professeur stagiaire et page 21 pour le CPE stagiaire)		5 février 2021 (Avant les vacances d'hiver)		<ul style="list-style-type: none"> - Référent disciplinaire - Stagiaire
Bilan d'étape N°2 du tuteur (reprendre le bilan précédent et le compléter)			<p>Compléter le document précédent par une autre couleur</p> <p>9 avril 2021 (Avant les vacances de Printemps)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - INSPÉ: inspe86.scolarite.plc@univ-poitiers.fr inspe86.scolarite.ee@univ-poitiers.fr scolarite.meeef17@univ-lr.fr - IPR/ IEN ET/EG - Référent disciplinaire - Stagiaire
Rapport final du tuteur-accompagnateur (document page n° 25 pour le professeur stagiaire & page 27 pour le CPE stagiaire)			Mi-mai 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Rectorat : DEC jackie.nicolas@ac-poitiers.fr

Ces documents (bilans et rapports finaux) seront également déposés sur l'application Muses et consultables par les stagiaires.

Formulaire d'autorisation d'absence exceptionnelle en formation

La formation du fonctionnaire stagiaire est statutaire : elle est donc prioritaire. L'année de stage est un moment privilégié pour se former, aussi chaque demande d'autorisation d'absence exceptionnelle (**sauf maladie**) sera examinée. Elle doit être motivée, s'inscrire dans le cadre de la pratique professionnelle (sorties pédagogiques, formations du Plan académique de formation à la demande des corps d'inspection notamment, conseils de classes et réunions parents-professeurs¹...), et témoigner d'une véritable plus-value pédagogique. Toute demande doit s'accompagner de justificatifs et du formulaire signé par le chef d'établissement, avant d'être retournée au corps d'inspection concerné (IA-IPR, IEN ET/EG, IEN), puis au directeur de l'INSPE, **au moins 15 jours avant la date de l'absence**. La demande est accordée quand les trois avis² sont concordants. Le formulaire est retourné au chef d'établissement. Chaque stagiaire dispose d'un crédit de **4 demandes**.

Aucune autorisation ne sera accordée avant la Toussaint et après les vacances de Printemps et si une évaluation, quelle que soit sa nature (évaluation dans le cadre de la formation suivie à l'INSPE, visite formative, visite statutaire des corps d'inspection...), est prévue.

Nom du fonctionnaire stagiaire :

Prénom :

Etablissement :

Master / Spécialité :

Date (s) de l'absence :

Motivation (intérêt professionnalisant de l'action, inscription dans le parcours de formation du stagiaire...) :

Justificatifs produits :

Fait le, -----, à -----

Signature :

1

Cadre réservé au chef d'établissement :

Avis :

Date, signature et cachet :

2

Cadre réservé au corps d'inspection :

Avis :

Date, signature :

3

Cadre réservé au directeur de l'INSPE

Avis :

Date, signature et cachet :

¹ La liste n'est pas exhaustive, c'est la plus-value pédagogique qui sera examinée

² Deux possibilités : avis favorable (F), avis défavorable (D)

Contacts

Service de scolarité INSPÉ :

Frédérique VRAY
Tél : 05.49.36.22.12
frederique.vray@univ-poitiers.fr

INSPÉ Site de Poitiers :
Nathalie MERGAULT
Tél : 05.16.01.23.29
nathalie.mergault@univ-poitiers.fr

INSPÉ Site d'Angoulême :
Béatrice VOISIN
Tél : 05.45.61.24.42
beatrice.voisin@univ-poitiers.fr

INSPÉ Site de Niort :
Virginie DROCHON
Tél : 05.49.17.82.52
virginie.drochon@univ-poitiers.fr

Service de scolarité INSPÉ La Rochelle :

Gaëlle THOUVENIN
gaelle.thouvenin@univ-lr.fr

Responsables à contacter :

INSPÉ PLC-PLP :
Jean-Marie MESLIER
jean.marie.meslier@univ-poitiers.fr

INSPÉ Encadrement éducatif :
Etienne DOUAT
etienne.douat@univ-poitiers.fr

Stéphane BRAVARD
stephane.bravard@univ-poitiers.fr

RECTORAT :

Jean-Charles LINIER
jean-charles.linier@ac-poitiers.fr

Jean-Charles THEVENOT
jean-charles.thevenot@ac-poitiers.fr

Alison CHARAMON-HILL
alison.charamon-hill@ac-poitiers.fr

INSPÉ Académie de Poitiers : inspe.univ-poitiers.fr

Rectorat Académie de Poitiers : <http://www.ac-poitiers.fr/>